

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2023

Convocation du 15 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 25

Nombre de Conseillers présents : 19

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 20 juin 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, LUCIEN, GUILLEUX, ORIEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absents excusés : Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Mme Audrey Orioux
Mme Nadine LINARD

Absents : Mme Katy LOISON
Mr André CONGNARD
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 15/06/2023

Affichage : 20/06/2023

Secrétaire de séance : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN

OBJET : PRIX DE REVIENT D'UN ELEVE DE L'ELEMENTAIRE ET DE LA MATERNELLE POUR L'ANNEE 2022

Après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter comme suit le prix de revient des élèves pour l'année 2022 :

- Côté d'un élève en maternelle : 1768 €
- Côté d'un élève en élémentaire : 458 €

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

